

Monsieur le Premier ministre,

À la suite d’informations reçues de l’ACAT-France, je souhaite exprimer ma vive préoccupation concernant la situation de Shagufta Kiran, chrétienne, condamnée à mort pour blasphème sur WhatsApp.

De nombreuses organisations internationales et défenseurs des droits humains signalent des violations des droits fondamentaux et des restrictions sur la liberté de culte au Pakistan.

Face à cette situation, je vous prie de bien vouloir considérer les demandes suivantes :

- La libération immédiate de Shagufta Kiran et de tous les prisonniers de conscience
- Envisager des mesures pour mettre fin à ces persécutions et promouvoir un dialogue respectueux des droits de tous les citoyens.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d’agréer, Monsieur le Premier ministre, l’expression de ma haute considération.

NOM : SIGNATURE :

ADRESSE :

Son Excellence
Monsieur Shehbaz Sharif
Premier ministre de la République islamique du Pakistan
S/c de Son Excellence Madame Mumtaz Zahra Baloch
Ambassadrice du Pakistan en France
18, rue Lord - Byron 75008 Paris

Courriel : parepparis@mofa.gov.pk ; secretariate.pakistan@gmail.com

ACAT-France 2025 © Famille Shagufta Kiran

AGIR POUR UN MONDE DIGNE NOVEMBRE 2025

À la suite d’une plainte déposée par un musulman, Shagufta Kiran, chrétienne pakistanaise, a été condamnée à mort pour blasphème sur WhatsApp. Selon son avocat, “Shagufta Kiran a été inculpée parce qu’elle est chrétienne : elle est une cible facile et vulnérable.”

Condamnée à mort parce qu’elle est chrétienne

Shagufta Kiran, une infirmière chrétienne pakistanaise de 41 ans, est mariée et mère de quatre enfants. Le 18 septembre 2024, elle a été condamnée à mort et à une amende de 300 000 roupies pakistanaises (plus de 950 euros) par un tribunal à Islamabad. Cette condamnation fait suite à une plainte d’un musulman, Shiraz Ahmed Farooqi, qui a affirmé qu’elle avait partagé un message jugé blasphématoire dans un groupe WhatsApp qu’il gérait. Bien qu’elle ait reconnu avoir partagé le message, elle insiste sur le fait qu’elle ne l’a pas écrit et qu’elle l’a transmis sans le lire. Sa condamnation a eu lieu plus de trois ans après que des agents ont envahi son domicile à Rawalpindi. Elle a été déclarée coupable en vertu de l’article 295-C de la loi pakistanaise sur le blasphème, qui prévoit la peine de mort pour ceux qui insultent le prophète. Actuellement, elle est en prison dans la province du Pendjab, attendant que sa peine soit appliquée comme le prévoit la loi, après sept ans de détention.

Une persécution qui cible les minorités religieuses

La situation des chrétiens au Pakistan est très préoccupante. Le pays est classé 8ème parmi ceux où la persécution des chrétiens est la plus extrême, selon l’Association Portes Ouvertes. Les chrétiens, qui représentent environ 1,6 % de la population, subissent des violences et des discriminations, malgré les promesses de liberté religieuse qui figurent dans la constitution. Les lois sur le blasphème, notamment l’article 295-C, aggravent cette situation. Leur application abusive, souvent liée à des conflits personnels ou communautaires, entraîne des violences, des lynchages et des condamnations injustes, augmentant la persécution des minorités religieuses notamment les chrétiens. Des événements tragiques, comme l’attaque de Jaranwala en août 2023, où des églises ont été incendiées à la suite d’accusations de blasphème, montrent l’ampleur de cette persécution. En janvier 2023, un amendement a été voté pour alourdir les peines pour toute insulte aux proches du prophète.

L’ACAT-France se mobilise pour la libération de Shagufta Kiran et de tous les prisonniers de conscience au Pakistan. Il est urgent de dénoncer l’utilisation abusive des lois sur le blasphème qui ciblent les minorités religieuses. Mobilisons-nous ensemble pour défendre les droits de ces chrétiens et faisons entendre leur voix !

Retrouvez toutes nos actions sur [acadfrance.fr](https://www.acatfrance.fr)

Oui, je participe à la lutte contre la torture

J’adhère à l’ACAT-France pour un montant de 24 € la première année

Je fais un don à l’ACAT-France

10 € 30 € 50 € 90 € libre €

Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion ou de mon don.

Je souhaite m’abonner à la revue Humains.

Pour 12 € la première année, je recevrai 4 numéros

Je souhaite recevoir des informations sur les legs, assurances vies et donations



Prénom

Nom

Mail

Adresse

Je renvoie ce bulletin à l’ACAT-France, 7 rue Georges Lardennois 75019 Paris. Chèque à l’ordre de l’ACAT.

Nous respectons vos données personnelles. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont destinées aux services de gestion et aux tiers mandatés par l’ACAT-France à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées et pour l’envoi de votre reçu fiscal. Vous disposez d’un droit d’accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez demander à ce qu’elles ne soient pas communiquées à d’autres organismes. Pour toutes ces demandes, contactez l’ACAT-France : 01 40 40 42 43 / dpo@acadfrance.fr



Nous prions et protestons pour que la loi sur le blasphème, en condamnant à mort Shagufta Kira, ne soit pas un prétexte de violation des libertés et des droits fondamentaux de prisonniers de conscience.

Georges Heichelbech, membre de la commission Théologie et du groupe de travail Sensibiliser les églises

AGIR AU PAKISTAN ET AILLEURS

GRÂCE À VOUS

TCHAD : LIBÉRATION DE L'OPPOSANT ROBERT GAM

Robert Gam, Secrétaire général du Parti Socialiste sans Frontières (PSF), pour lequel l'ACAT-France s'est mobilisée, a été libéré le 3 juin 2025. Disparu depuis septembre 2024 et détenu arbitrairement par l'Agence nationale de sécurité de l'État (ANSE), il a été relâché sans explication après plus de huit mois de détention arbitraire.

L'ACAT-France se réjouit de cette libération, qui ne doit cependant pas occulter les violations persistantes des droits humains, avec de nombreux opposants encore emprisonnés au Tchad.



© COMPTE FACEBOOK PARTI SOCIALISTE SANS FRONTIÈRE - PSF



ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
@ACAT_France f ACAT France acat_france

CONTACT LOCAL

Je signe la carte

Je découpe la carte

J'envoie la carte

Ce n'est pas de votre faute si la torture existe, mais si elle recule c'est grâce à vous.

Votre signature peut changer un destin.

J'AGIS AVEC L'ACAT-FRANCE.

AGISSONS ENSEMBLE POUR UN MONDE DIGNE

PAKISTAN

Shagufta Kiran,
Chrétienne,
condamnée à mort
pour blasphème.

